

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019

Le résultat excédentaire, toutes sections et exercices confondus, constaté au 31.12.2018 est d'un montant de 447 346,38 € ; Toutefois, il semble important de signaler une érosion du résultat propre à l'exercice 2018, ce dernier s'élevait à 162 645 € en 2016, à 137 498 € en 2017 et passe à 119 820 € en 2018. Ce chiffre représente notre capacité d'autofinancer des opérations d'investissement et est donc déterminant dans le montage financier de nos projets.

Des chiffres manquent toujours lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2019. Ce sont les montants du fonds départemental de la taxe professionnelle, des droits de mutation et du fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales. Par prudence et expérience, une somme estimative plutôt basse a été inscrite au budget pour un montant de 74 000 €. La somme perçue en 2018 s'élevait à 96 012 € et pour mémoire, elle était de 107 037 € en 2017 et de 113 373 € en 2016, soit une baisse constatée de 17 361 € en 3 années. Qu'en sera-t-il en 2019 ?

Les dotations de l'Etat : Le montant global des dotations de l'Etat s'élève à 239 728 €, il baisse de 6 102 € par rapport à l'année antérieure. Notons que la population prise en compte pour l'attribution de ses dotations est de 1 240 habitants alors qu'elle était de 1 292 habitants pour l'année 2018, « ceci explique cela ».

Une contribution budgétaire communale au financement du SIVoS du Bas-Bray en hausse : La contribution supplémentaire Mesniéroise au budget du SIVoS a été estimée à 20 000 €. Un désengagement de l'Etat de 12 000 € dans le financement des activités périscolaires et le durcissement gouvernemental de la politique des emplois aidés en sont les principales raisons. Ajoutons que les nouveaux statuts par les Conseillers Municipaux prennent la population totale et non plus la population municipale comme l'un des critères de contribution communale (pour Mesnières-en-Bray : 1 240 habitants au lieu 981 habitants).

Dans sa politique salariale, la commune devrait pouvoir tenir l'engagement de servir **l'équivalent d'un treizième mois** à chacun des agents communaux dès cette année.

Les recettes liées aux taxes locales dont les taux n'augmentent pas (Taxe d'Habitation : 13,71%, Taxe Foncière sur le Bâti : 9,38%, Taxe foncière sur le Non Bâti : 30.59% et Cotisation Foncière des Entreprises : 0%) sont établies à hauteur de 186 257 € à comparer aux 178 213 € perçus en 2017. Cette situation, plus favorable de 8044€ provient de la loi de finances qui fait varier les bases de calcul de +2,2% et aussi des nouveaux logements mis en service au 1^{er} janvier dernier tels ceux du lotissement locatif du Clos Roland et assujettis pour la première fois à la Taxe d'Habitation.

Toutes ces considérations autorisent à penser que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'établira fort probablement en dessous de 100 000 €.

L'excédent reporté de 447 346,38 € permet **l'engagement de nouveaux chantiers** tout en poursuivant, sans exception, ceux inscrits antérieurement. Deux programmes d'investissement retiendront principalement notre attention en 2019 : d'une part, celui de la construction d'une halle de sport sur l'ancien terrain polyvalent à proximité de la salle de spectacles et de loisirs pour un montant de 470 000 € H.T. subventionné à hauteur de 352 000 € et d'autre part, celui du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie dont le coût des nouveaux points d'eau à mettre en place est évalué à environ 85 000 € H.T., il est prévu d'étaler ce chantier sur 3 exercices financiers pour une inscription 2019 de 20 000€. Des demandes d'accompagnements financiers ont été adressées tout récemment au Département et à l'Etat.

En conclusion, si nous devons retenir un point-clé sur le budget 2019, ce serait celui des diminutions des recettes de fonctionnement provenant de nos partenaires (Département, Etat), de l'augmentation sensible du coût du SIVoS, le tout conduisant vers **une érosion persistante de la capacité d'autofinancement en matière d'investissement**. Pour contrarier ce mouvement, des solutions existent : faire progresser les recettes de fonctionnement propres à la commune, diminuer les dépenses de fonctionnement, mobiliser encore davantage les subventions... Une réflexion sur le sujet est incontournable et des choix s'imposeront.

Le Maire, Dany MINEL